

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

Synthèse des résultats de l'enquête flash – juin 2020

La troisième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 1^{er} et le 15 juin 2020, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre en mai.

- *En mai, l'activité reprend fortement dans les entreprises. En mai, 5 % seulement des salariés étaient dans une entreprise dont l'activité s'était arrêtée, après 12 % en avril et 19 % en mars. Les entreprises dont l'activité a diminué de plus de moitié ne représentent qu'un quart des salariés (27 %, après 45 % en avril). Cette amélioration est générale et particulièrement nette dans les secteurs de la fabrication de matériels de transport (2 % à l'arrêt après 26 % en avril), de l'hébergement restauration (49 % à l'arrêt après 72 % en avril), de la construction (2 % à l'arrêt après 16 % en avril), ainsi que dans les plus petites entreprises (12 % à l'arrêt en mai après 26 % en avril dans les entreprises de 10 à 19 salariés).*
- *Les causes de la chute d'activité se modifient et esquissent le passage d'un choc sanitaire à un choc de demande. Les causes de chute d'activité évoquées sont avant tout la perte de débouchés (50 %, après 45 % en avril) ou les fermetures administratives (28 %, après 30 %), loin devant le manque de personnel pouvant travailler (stable à 14 %) et les difficultés d'approvisionnement (8 % après 11 % en avril).*
- *Les difficultés rencontrées par les entreprises changent un peu de nature également : les difficultés liées à la gestion sanitaire se réduisent fortement, de même que celles relatives à l'approvisionnement, alors que celles liées à l'aval se stabilisent. Au contraire, les difficultés liées au manque de débouchés augmentent à nouveau ce mois-ci, en particulier dans les secteurs de la fabrication de matériel de transport et de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, de machines, et dans les secteurs liés à l'énergie.*
- *Les réductions d'effectifs restent, comme en avril, contenues globalement, même si elles sont significatives dans certains secteurs, avec une forte hausse en mai dans l'hôtellerie-restauration. Elles passent toujours majoritairement par le non-renouvellement de CDD.*
- *En mai, début du déconfinement, le retour des salariés sur site s'accélère : fin mai, près de la moitié des salariés travaillaient sur site (après un tiers fin avril et un quart fin mars). Le chômage partiel complet diminue sensiblement : 13 % des salariés étaient dans ce cas fin mai (après un cinquième fin avril et un quart fin mars). Le télétravail se maintient à un niveau élevé (près d'un quart des salariés) alors que la part des salariés en congés ou arrêt maladie diminue.*

- *Si la part des salariés au chômage partiel complet diminue, le nombre d'entreprises ayant eu recours au chômage partiel au cours du mois augmente entre avril et mai. Elles représentent près des trois quarts des salariés en mai. Les raisons du recours au chômage partiel se sont modifiées en lien avec le basculement début mai des salariés en garde d'enfants vers l'activité partielle. L'impossibilité de maintenir l'activité en assurant la sécurité des salariés est moins fréquemment évoquée qu'il y a un mois, de même que la fermeture obligatoire dans le cadre des restrictions de certaines activités. La réduction des débouchés / commandes est également un peu moins fréquemment citée au niveau global, mais ce motif continue de progresser dans certains secteurs, comme la fabrication de matériel de transport, le secteur de l'énergie et des déchets, et dans une moindre mesure les services aux entreprises. Ce recul relatif est toutefois à relativiser car il peut s'expliquer en partie par l'augmentation du motif « autre » qui recouvre notamment les gardes d'enfants ou personnes vulnérables, qui augmente en revanche fortement, notamment dans des secteurs qui avaient peu recours au chômage partiel précédemment (activités financières et assurance, enseignement, santé humaine et action sociale).*
- *Le nombre de salariés au chômage partiel au cours du mois de mai est estimé à 7,8 millions de salariés, après 8,7 millions en avril et 7,2 millions en mars, pour 449 millions d'heures en mai (soit 1,7 semaine par salarié en moyenne). Cela équivaldrait à 3,0 millions de salariés travaillant à plein temps sur le mois (après 5,5 millions en avril et 2,2 millions en mars).*
- *Les mesures de protection individuelle se sont encore renforcées entre avril et mai. La très grande majorité des salariés bénéficient désormais de masques, de gel hydroalcoolique et de mesures de respect des distances. Les gants sont moins répandus (la moitié des salariés en disposent). Ces mesures de prévention sanitaires affectent la marche des entreprises. Les entreprises qui estiment qu'elles diminuent la productivité ou augmentent les coûts représentent la moitié des salariés et celles qui pensent cet impact supérieur à 10 % emploient un cinquième des salariés.*
- *Les perspectives des entreprises s'améliorent légèrement mais restent marquées par une forte incertitude et une grande hétérogénéité entre secteurs. Les entreprises anticipant un retour à l'activité normale d'ici 3 mois représentent 43 % de l'emploi salarié (après 40 % fin avril), celles qui ne voient pas de retour à la normale avant la fin de l'année en représentent 36 %, proportion stable par rapport à avril, et celles qui ne savent pas dater ce retour à la normale sont un peu moins nombreuses (20 % après 27 % fin avril). Les secteurs dans lesquels les entreprises ont les anticipations les plus favorables sont les mêmes que fin avril : les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution, la construction, la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac et l'enseignement, santé humaine et action sociale. S'y ajoutent fin mai les activités immobilières et le transport entreposage. Les plus pessimistes sur leurs perspectives demeurent les secteurs de l'hébergement et restauration et de la fabrication de matériels de transport.*
- *Les principales difficultés que les entreprises voient poindre dans la perspective d'une reprise d'activité restent la disponibilité limitée de certains salariés, l'organisation de l'activité de manière à respecter la distanciation sociale, et le manque de débouchés. Ces anticipations de difficultés futures sont en baisse, hormis celles liées au manque de débouchés. Les préoccupations quant à leur équipement en dispositifs de protection, en chute de 20 points, ne concerne plus qu'une minorité d'entreprises.*

En mai, la reprise d'activité des entreprises s'accélère. Les entreprises à l'arrêt total ne représentent que 5 % des salariés après 12 % en avril.

En mai, après le début du processus de déconfinement, l'activité des entreprises est en nette amélioration par rapport au moins précédent : 5 % des salariés du secteur privé non agricole sont dans des entreprises qui ont arrêté leur activité, après 12 % en avril et 19 % en mars. La proportion de salariés des entreprises dont l'activité a diminué de plus de moitié recule également. Au total, un quart des salariés sont encore, en mai, dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié (27 %, après 45 % en avril et 49 % en mars). En miroir, 44 % des salariés sont dans des entreprises qui ont vu leur activité baisser plus modérément (après 35 % en avril et 32 % fin mars). 22 % des salariés sont employés dans des entreprises dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu (après 16 % en avril), et 7 % dans des entreprises où l'activité a augmenté par rapport à ce qui était prévu.

La baisse d'activité demeure particulièrement marquée dans les entreprises de 10 à 19 salariés (12 % sont à l'arrêt et 26 % en forte diminution d'activité, après respectivement 26 % et 34 % en avril). À l'opposé, seules 3 % des entreprises de 500 salariés ou plus sont à l'arrêt (7 % en avril) et 21 % en forte baisse (après 31 % en avril) (Tableau 1).

Tableau 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par taille d'entreprise (en % de salariés)

Question : Au cours du mois de mai, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?

	Elle a été arrêtée	Elle a diminué très fortement (de 50 % ou plus)	Elle a diminué fortement (de moins de 50 %)	Elle est restée inchangée	Elle a augmenté
Ensemble					
mai	4,9	21,9	44,1	22,0	7,0
avril	12,2	32,4	35,0	15,8	4,6
mars	19,0	30,0	31,9	14,9	4,2
10 - 19 salariés					
mai	12,1	25,9	35,4	22,3	4,3
avril	26,1	33,5	24,3	12,7	4,6
mars	38,9	24,8	21,4	12,0	2,9
20 - 49 salariés					
mai	7,5	21,4	41,1	23,1	6,9
avril	18,9	35,3	26,2	13,6	6,0
mars	29,3	30,2	23,1	12,6	4,7
50 - 99 salariés					
mai	5,8	22,7	37,0	27,7	6,8
avril	12,8	32,5	28,1	19,2	7,4
mars	21,1	27,5	25,6	19,1	6,7
100 - 249 salariés					
mai	3,4	21,4	42,4	26,1	6,7
avril	10,2	34,0	33,2	18,4	4,1
mars	17,3	30,5	30,7	16,0	5,5
250 - 499 salariés					
mai	3,2	20,5	45,9	24,8	5,5
avril	9,0	31,7	35,5	19,0	4,7
mars	15,4	29,7	34,2	16,4	4,4
500 ou +					
mai	2,6	21,4	49,7	18,0	8,3
avril	7,1	30,6	43,4	15,0	3,8
mars	10,6	31,8	39,6	14,8	3,3

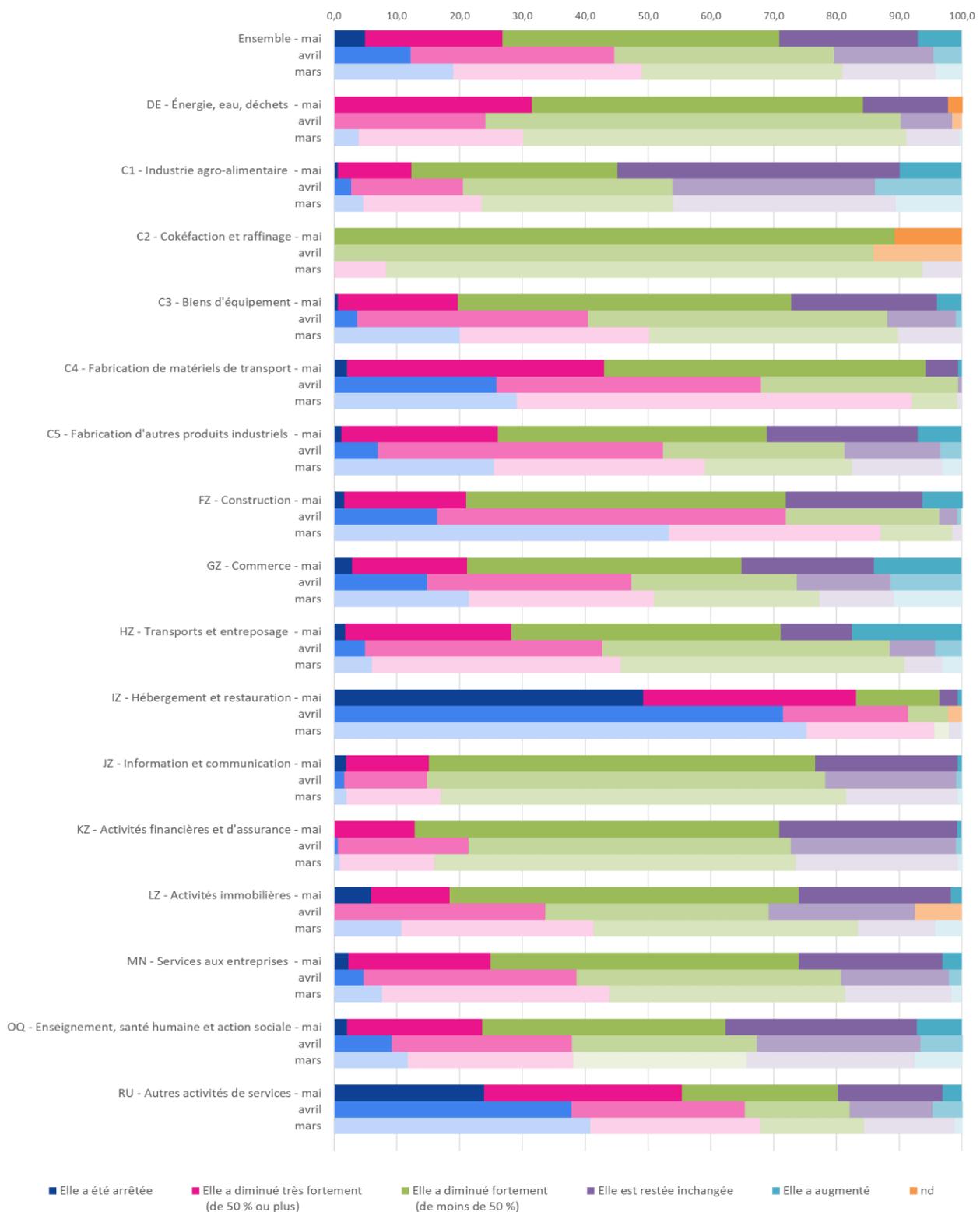
Note de lecture : au cours du mois de mai, 4,9 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été arrêtée.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juin 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les effets de la crise sur l'activité restent très différents selon les secteurs d'activité (Graphique 1).

Graphique 1 : Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par secteur (en % de salariés)
 Question : Au cours du mois de mai, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?



Note de lecture : au cours du mois de mai, 1,6 % des salariés du secteur de la construction travaillent dans une entreprise où l'activité a été arrêtée.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juin 2020.

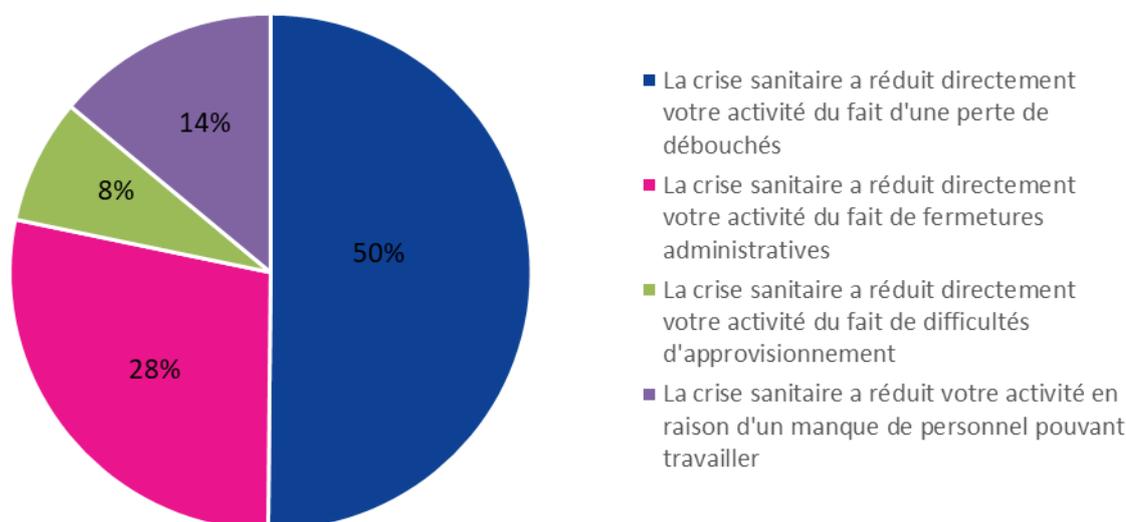
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Le secteur qui demeure le plus touché, bien qu'en amélioration, par des arrêts ou des baisses d'activité supérieures à 50 % est l'hébergement restauration (83 %, dont 49 % à l'arrêt, après 91 % en avril, dont 71 % à l'arrêt). Deux secteurs restent également particulièrement affectés en mai, bien qu'en amélioration par rapport à avril : la fabrication de matériels de transport (43 % dont 2 % à l'arrêt, après 68 % en avril, dont 26 % à l'arrêt), et les autres activités de service (55 % dont 24 % à l'arrêt, après 65 % en mars, dont 38 % à l'arrêt), du fait notamment des arts, spectacles et activités récréatives (84 %, dont 48 % à l'arrêt). L'activité dans les entreprises a rebondi dans des secteurs jusqu'ici très affectés : la construction (où 21 % restent cependant avec des baisses importantes, dont 2 % à l'arrêt, après 72 % en avril, dont 16 % à l'arrêt), la fabrication d'autres produits industriels (26 % dont 1 % à l'arrêt, après 52 % fin avril, dont 7 % à l'arrêt, tiré par l'industrie textile).

Le plus souvent, la réduction d'activité a pour cause une perte de débouchés (50 % après 45 % en avril), des fermetures administratives (28 % après 30 % en avril), plutôt qu'un manque de personnel pouvant travailler (14 %, inchangé) ou des difficultés d'approvisionnement (8 % après 11 % en avril, Graphique 2).

Graphique 2 - Causes de la diminution de l'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 50 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a diminué durant la crise du fait d'une perte de débouchés.

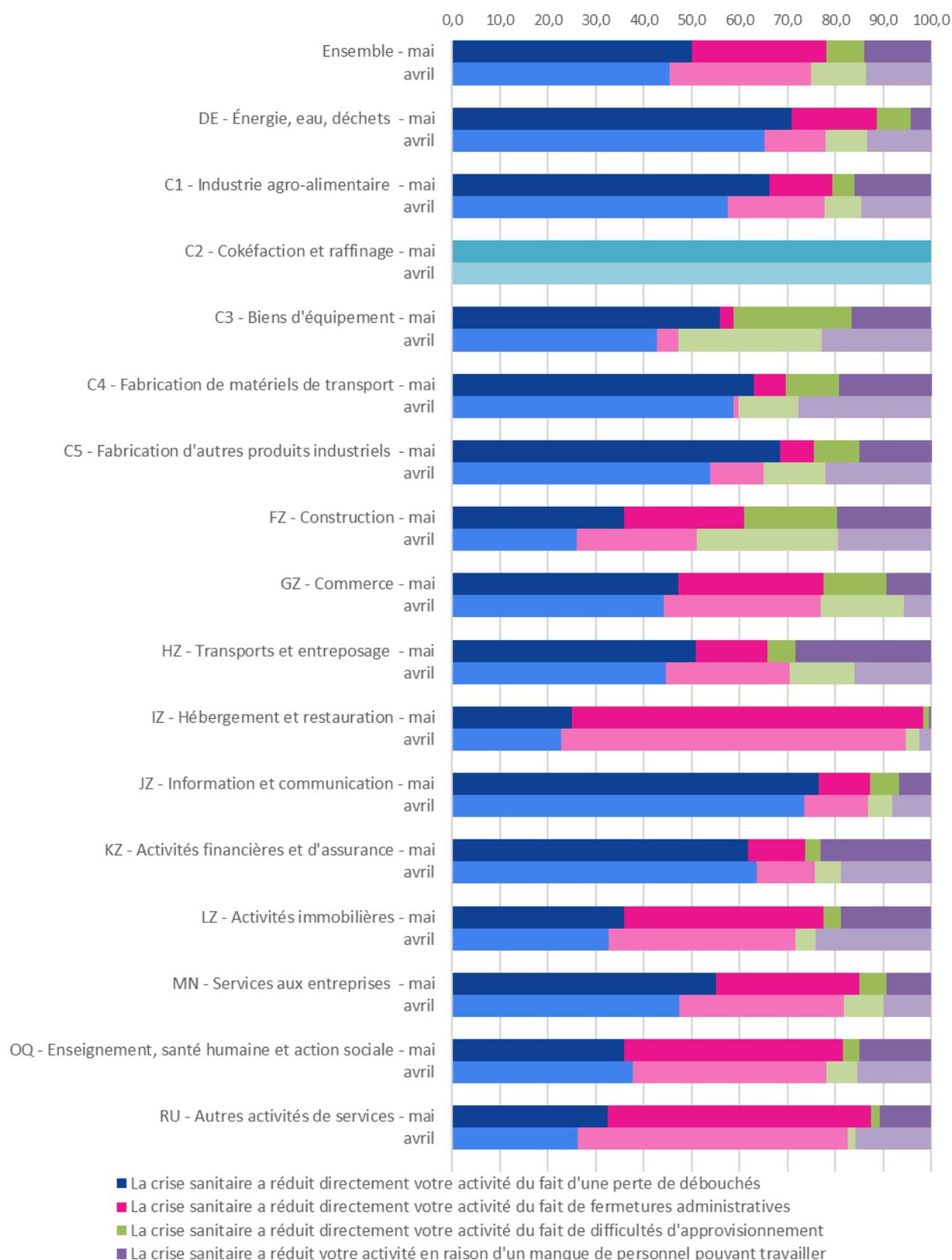
Source : Dares, enquête Acemo Covid, juin 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

En mai, la perte de débouchés concerne le secteur de l'information communication (76 % après 73 % en avril), les secteurs liés à l'énergie (71 % après 65 % en avril), la fabrication d'autres produits industriels (68 % après 54 % en avril). La perte de débouchés demeure une cause importante de diminution de l'activité dans les activités financières (62 % après 63 % en avril) et la fabrication de matériel de transport (63 % après 59 %). Les pertes d'activité liées aux fermetures administratives affectent principalement l'hébergement restauration (73 % après 72 % en avril), l'enseignement privé action sociale (46 % après 40 %) et les autres activités de services (55 %, après 56 %). Les pertes d'activité liées aux difficultés d'approvisionnement affectent la fabrication d'équipements électriques électroniques et le secteur de la construction (25 % et 19 % respectivement), mais moins qu'en avril.

Graphique 3 - Causes de la diminution de l'activité, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 50 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été diminuée par la crise du fait d'une perte de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juin 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires sont en très net recul, mais restent prédominantes, alors que les problèmes de débouchés progressent.

Les principales difficultés éprouvées par les entreprises relèvent toujours de la gestion des questions sanitaires. Mais celles-ci sont en net recul fin mai par rapport au mois d'avril (39 % après 57 % fin avril). Les préoccupations financières viennent ensuite (33 % après 34 % en avril) alors que les difficultés liées au manque de débouchés augmentent (31 % après 29 %) (Tableau 2). La gestion des questions sanitaires continue de poser un peu plus de difficultés pour les grandes entreprises (45 % pour celles de 500 salariés ou plus, après 62 %). Les difficultés financières touchent davantage les plus petites d'entre elles et les plus grandes (34 %, après 41 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés, et 35 % après 33 % pour celles de 500 salariés ou plus). Les difficultés d'approvisionnement et les difficultés liées à l'aval continuent de reculer.

Tableau 2 – Principales difficultés rencontrées (en % de salariés)

Question : À la date du 31 mai, quelles sont vos principales difficultés rencontrées depuis le début de la crise sanitaire ?

	31 mars	30 avril	31 mai
Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.)	62,2	56,7	39,3
Difficultés financières	34,4	34,3	32,7
Manque de débouchés	24,8	28,6	31,5
Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)	28,1	22,5	17,1
Fermeture administrative	24,0	23,8	16,2
Manque de personnel	24,0	21,5	19,7
Autre(s)	20,8	15,0	17,8
Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)	15,0	10,1	10,0

Note de lecture : au 31 mai, 32,7 % des salariés travaillent dans une entreprise qui fait état de difficultés financières.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juin 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les entreprises font face à des difficultés de natures différentes selon les secteurs.

En mai, les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires diminuent dans tous les secteurs. Elles reculent amplement dans la fabrication de matériels de transports, la construction et les transports entreposage. Elles sont les plus importantes dans les industries liées à l'énergie et dans la santé privée, l'enseignement privé et l'action sociale.

Les difficultés financières sont globalement stables entre avril et mai. Elles progressent dans le transport entreposage et l'information communication. Elles diminuent dans la fabrication de matériels de transport, les industries liées à l'énergie et le commerce réparation automobile. Fin mai, elles sont nettement plus fréquentes dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, et des secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (un peu plus de 53 % pour le premier, et 47 % pour les seconds).

Les difficultés tenant au manque de débouchés sont les seules à s'être renforcées entre avril et mai, tout particulièrement comme le mois précédent, dans la fabrication des produits industriels. Elles deviennent très importantes dans la fabrication de matériel de transport (58 %, après 48 % fin avril), dans la fabrication d'autres produits industriels (50 %, après 44 fin mars) et dans l'information communication (45 % après 46 %).

Les difficultés d'approvisionnement reculent très significativement dans la construction, le transport entreposage et la fabrication d'équipements. Dans ce dernier, elles demeurent très fréquentes (46 %, après 58 % fin avril). Elles sont également prégnantes dans la fabrication de matériels de transport, et dans la construction (36 % et 33 %, après respectivement 38 % et 48 %).

Les fermetures administratives sont en recul sensible entre avril et mai, plus particulièrement dans le commerce réparation automobile et les transports. Elles continuent d'affecter surtout l'hébergement et la restauration (61 % inchangé par rapport à avril), et les autres activités de service (41 %, après 49 % en avril) du fait surtout des arts, spectacles et activités récréatives. Les difficultés liées à l'aval globalement stables en mai par rapport à avril, sont relativement importantes dans le commerce et réparation automobiles, dans l'information communication puis dans la fabrication des produits industriels.

Les réductions d'effectifs restent contenues

Les entreprises ayant réduit leurs effectifs représentent 14 % des salariés fin mai (après 13 % fin avril et 11 % fin mars). Elles sont significatives et en progression dans l'hébergement restauration (22,1 %), les autres activités de service (21,9 %) et les services aux entreprises (18,6 %). (Tableau 3)

Ces réductions d'effectifs, stabilisées, passent majoritairement par le non-renouvellement de CDD bien qu'en recul par rapport à avril.

Tableau 3 - Évolution des effectifs du fait de la crise par taille d'entreprise (en % de salariés)

Question : À la date du 31 mai, comment ont évolué vos effectifs (hors intérimaires) du fait de la crise sanitaire ?

	Vos effectifs ont diminué	Vos effectifs sont restés constants	Vos effectifs ont augmenté
Ensemble			
31 mai	14,2	81,5	4,3
30 avril	13,1	82,5	4,4
31 mars	11,1	85,5	3,4
10 - 19 salariés			
31 mai	11,8	85,6	2,7
30 avril	8,8	88,7	2,5
31 mars	10,5	88,1	1,4
20 - 49 salariés			
31 mai	11,1	84,0	4,9
30 avril	11,2	84,5	4,3
31 mars	10,8	87,1	2,1
50 - 99 salariés			
31 mai	13,4	79,8	6,8
30 avril	11,2	81,8	7,0
31 mars	10,1	84,6	5,2
100 - 249 salariés			
31 mai	14,6	80,3	5,1
30 avril	12,8	82,0	5,2
31 mars	11,7	83,8	4,5
250 - 499 salariés			
31 mai	16,9	78,8	4,3
30 avril	15,5	79,5	5,0
31 mars	13,9	83,3	2,9
500 ou +			
31 mai	15,5	81,0	3,5
30 avril	14,9	81,1	4,0
31 mars	10,8	85,4	3,7

Note de lecture : au 31 mai 2020, 14,2 % des salariés travaillent dans une entreprise où les effectifs ont diminué du fait de la crise sanitaire.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juin 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

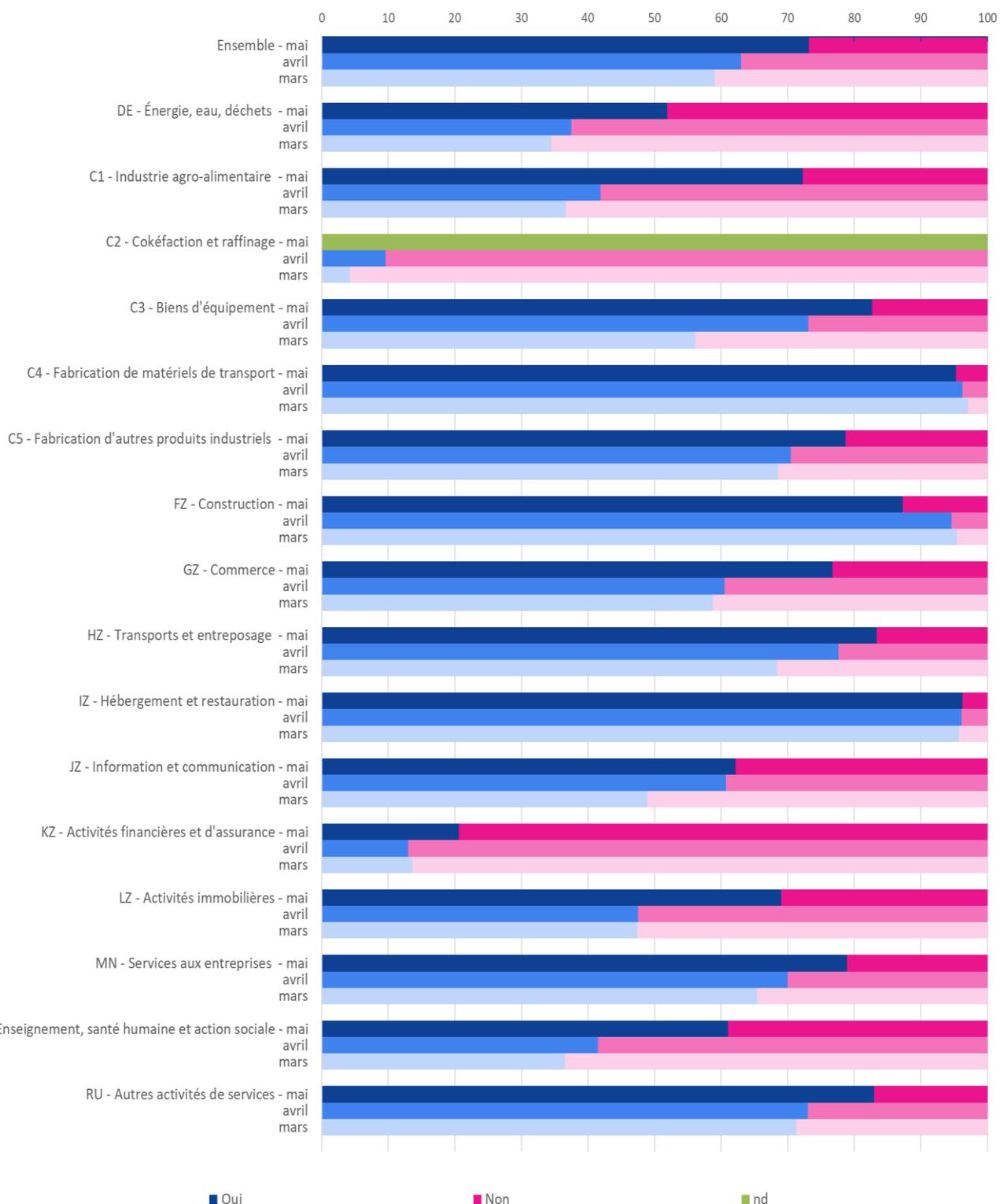
Près de trois quarts des salariés sont employés par des entreprises ayant eu recours au chômage partiel au mois de mai

Fin mai, 73 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel, après 63 % le mois précédent. Cette progression s'explique par les salariés effectuant des gardes d'enfants, qui ont basculé d'arrêt maladie vers chômage partiel au 1^{er} mai. Les grandes entreprises recourent moins souvent au chômage partiel : 68 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus après 55 % fin avril ; entre 74 % et 79 % pour les autres tailles d'entreprises.

Le recours au chômage partiel est particulièrement important dans les secteurs de la fabrication de matériel de transport (stable à 95 %), l'hébergement et la restauration (stable à 96 %), et la construction (en recul à 87 %). Il est le plus faible, bien qu'en hausse, probablement du fait des gardes d'enfants, dans les activités financières et d'assurance (21 % après 13 %) (Graphique 3).

Graphique 4 : Recours en chômage partiel, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : À la date du 31 mai, avez-vous mis une partie de vos salariés en chômage partiel en réponse à la crise sanitaire ?



Note de lecture : au 31 mai, 87,3 % des salariés de la construction sont dans une entreprise qui a recours au chômage partiel.

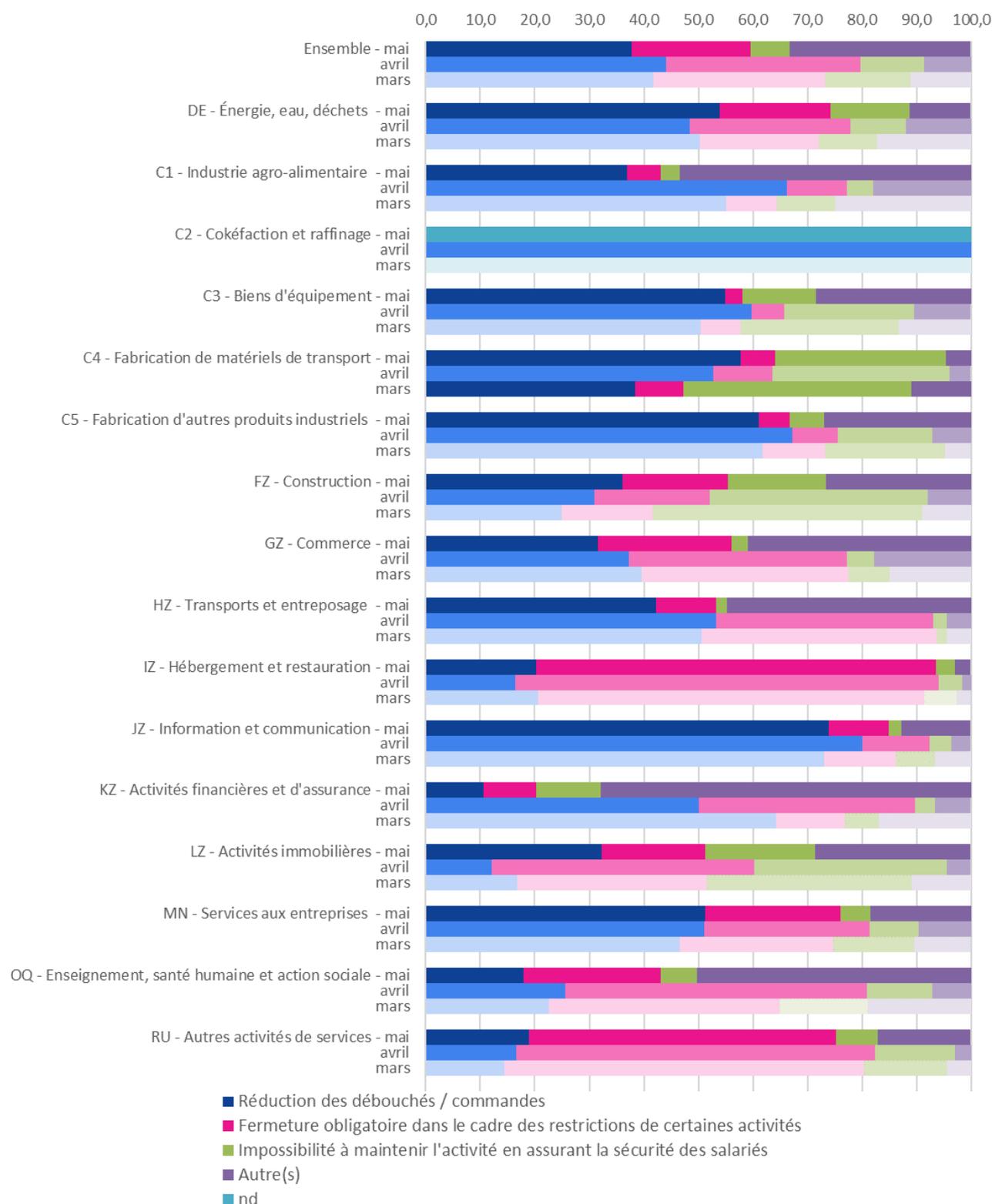
Source : Dares, enquête Acemo Covid, juin 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Fin mai, comme raisons du recours au chômage partiel, les entreprises évoquent le plus souvent le manque de débouchés/commandes puis le motif « autre » qui recouvre notamment les situations de garde d'enfants ou de personnes vulnérables (Graphique 4). La réduction des motifs de débouchés et des commandes est très marquée dans les activités financières et d'assurance et dans l'agroalimentaire, en partie du fait de la progression du motif « autre », du fait de la comptabilisation en activité partielle de ces salariés. Le manque de débouchés ou de commande se renforce en revanche dans la construction et les activités liées à l'énergie. Le motif lié aux gardes d'enfants est particulièrement marqué dans les activités financières et d'assurances, l'enseignement privé la santé privée et l'action sociale, l'agroalimentaire et le transport entreposage. Dans ces secteurs, en miroir, le motif des fermetures administratives est en net recul entre avril et mai. La fabrication de matériels de transport est le secteur où l'impossibilité de maintenir l'activité en assurant la sécurité des salariés concerne le plus de salariés (31 %).

Graphique 5 : Raisons du recours du chômage partiel, par secteur (en % de salariés)

Question : Pour quelle raison principale avez-vous eu recours au chômage partiel ?



Note de lecture : au 31 mai 2020, 36,1 % des salariés du secteur de la construction travaillent dans une entreprise dont la principale raison du recours au chômage partiel est la réduction de débouchés / commandes

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juin 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

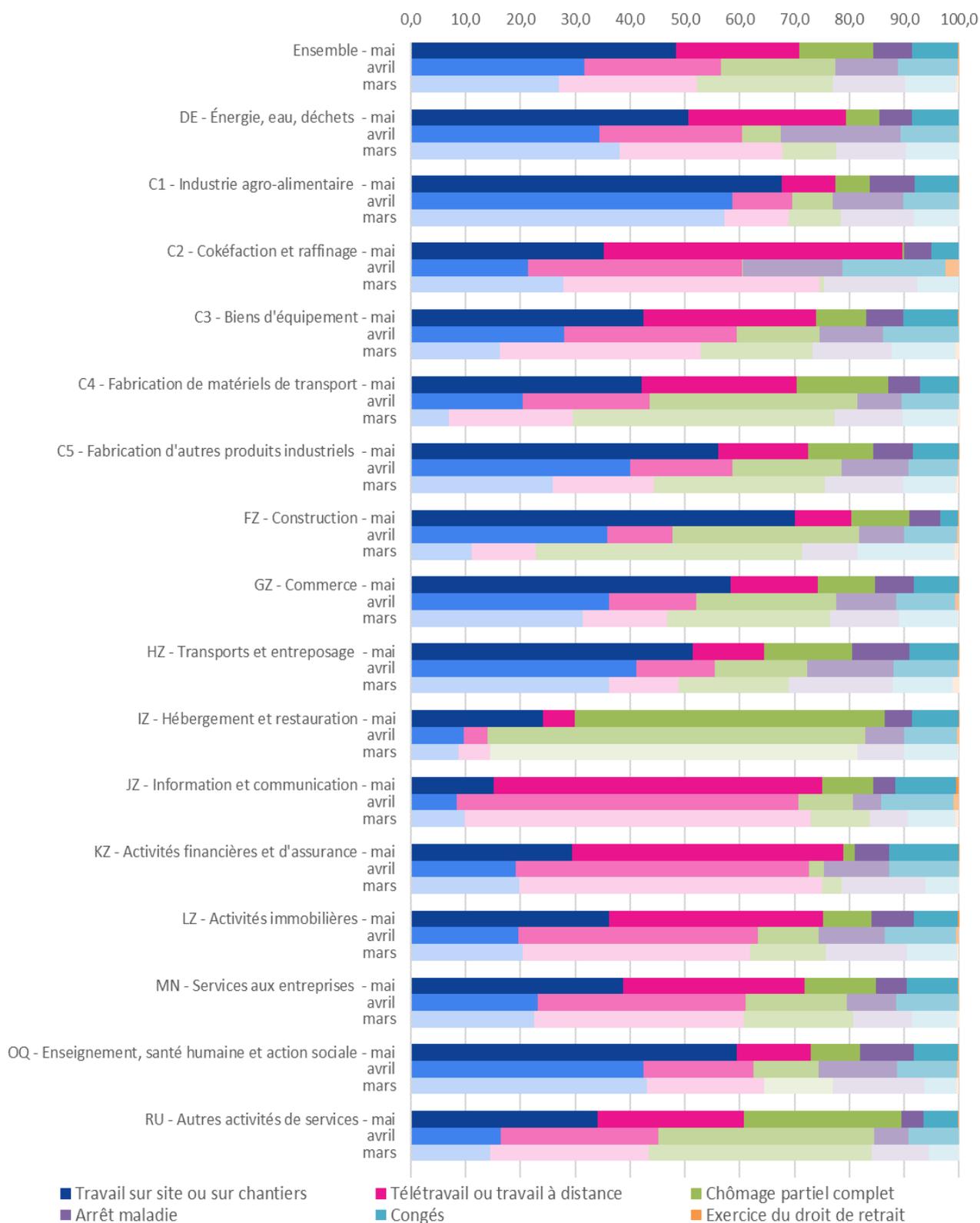
Fin mai, près de la moitié des salariés travaillent sur site, après un tiers fin avril

Le mois de mai est marqué par un retour accéléré des salariés sur site et une diminution du nombre de salariés en chômage partiel complet. Fin mai, 13 % des salariés sont au chômage partiel complet (en diminution par rapport à fin avril), 23 % en télétravail (après 25 % à fin avril), et près de la moitié travaillent sur site ou sur chantiers (en nette progression par rapport à fin avril). Les autres sont en arrêts maladie (7 % après 11 % fin avril) ou en congés (8 %, après 11 %). Les salariés ayant exercé leur droit de retrait demeurent très minoritaires (moins de 1 %). Certains salariés au chômage partiel n'y sont pas à temps complet, ou tout le mois. La part des salariés ayant été au chômage partiel (complet ou non) au cours de mai est ainsi bien plus élevée (cf. encadré).

Cette répartition varie selon la taille des entreprises. Le chômage partiel complet reste plus fréquent dans les petites entreprises (20 % des salariés sont concernés dans celles comptant entre 10 et 19 salariés, après 34 % fin avril) que dans les grandes (11 % dans celles qui en comptent 500 ou plus, après 16 % fin avril). C'est l'inverse pour le télétravail, sans surprise plus utilisé dans les grandes entreprises (inchangé à 27 %) que dans les petites (15 %, après 17 % fin avril). La part des salariés en arrêt maladie croît également avec la taille de l'entreprise et représente 4 % des situations dans les plus petites entreprises (après 7 % fin avril), contre 9 % dans les plus grandes d'entre elles (après 13 % fin avril).

Le télétravail reste particulièrement fréquent dans les secteurs de l'information et de la communication (60 % des salariés après 62 % en avril), et les activités financières et d'assurance (49 % après 54 %), dans lequel il était déjà nettement plus répandu avant la crise. Il l'est nettement moins dans l'hébergement-restauration (6 % après à 4 % en avril), la construction (10 % après 12 % en avril), l'industrie agro-alimentaire (10 % après 11 % en avril) et les transports (13 % après 14 %).

Graphique 6 : Répartition des salariés au cours de la semaine du 25 mai (en %)



Note de lecture : au cours de la semaine du 25 mai, environ 48 % des salariés travaillent sur site.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juin 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Encadré – 7,8 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois de mai 2020, pour un total de 449 millions d’heures chômées

Avant de pouvoir recourir au dispositif d’activité partielle, les entreprises doivent déposer une demande d’autorisation préalable (DAP) auprès de l’administration. Sur la base des DAP déposées entre le 1er mars et le 15 juin 2020, 12,4 millions de salariés étaient susceptibles d’être placés en activité partielle au mois de mai 2020. Toutefois, le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle ce mois-là peut s’avérer in fine inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu’une partie du nombre de salariés autorisé par l’administration. En définitive, seules les demandes d’indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l’activité partielle. Au 15 juin, les demandes d’indemnisation pour le mois de mai concernaient 3,7 millions de salariés mais toutes les demandes pour ce mois n’ont pas encore été déposées, les entreprises disposant d’un délai d’un an pour faire leur demande d’indemnisation.

Dans ce contexte, pour estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle en mai, il est nécessaire d’anticiper les demandes d’indemnisations qui vont arriver ultérieurement au titre de ce mois. À cette fin, les données administratives (DAP et DI) disponibles au 15 juin sont complétées par les réponses des entreprises à l’enquête Acemo-Covid-19, cette dernière permettant d’estimer le non-recours effectif à l’activité partielle pour les entreprises qui avaient pourtant déposé une DAP.

Il en ressort qu’en mai 2020, 7,8 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit 40 % environ des salariés du privé), après 8,7 millions en avril et 7,2 en mars. Parmi eux, il n’est à ce stade pas possible d’évaluer précisément combien le seraient au titre de la garde d’enfant¹. Néanmoins, dans l’enquête Acemo-Covid-19 portant sur mai, la structure des motifs de recours à l’activité partielle se déforme par rapport aux deux mois précédents au profit des « autres motifs », qui recouvrent notamment les gardes d’enfants.

Les trois secteurs les plus représentés parmi les salariés effectivement placés en activité partielle au mois de mai seraient le commerce (1,4 million de salariés ; graphique A), les services aux entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien : 1,4 million de salariés), ainsi que l’hébergement et la restauration (0,9 million). Les secteurs les plus intensément touchés par l’activité partielle seraient l’hébergement et la restauration, pour lequel 77 % des salariés auraient été dans cette situation en mai, suivi par les autres activités de services (70 %), qui incluent notamment les activités récréatives, les arts et le spectacle, ainsi que la fabrication de matériel de transport (52 %). Enfin, les entreprises de moins de vingt salariés concentreraient un peu plus du tiers des salariés en activité partielle (36 % ; graphique B), celles de 250 salariés ou plus en représentant 30 %.

En mai 2020, le nombre d’heures chômées au titre de l’activité partielle s’établirait à 449 millions. Cela représenterait 58 heures (soit 1,7 semaine) par salarié en moyenne et équivaldrait donc à 3,0 millions² de salariés travaillant à plein temps sur le mois (après 5,5 millions en avril et 2,2 en mars). Entre les mois d’avril et de mai, le nombre d’heures chômées reculerait nettement (-47 %). La baisse serait particulièrement marquée dans les entreprises de la construction (-70 %), du commerce (-56 %), des services aux entreprises (-37 %) et, mais dans une moindre mesure, de l’hébergement et de la restauration (-27 %) (graphique C).

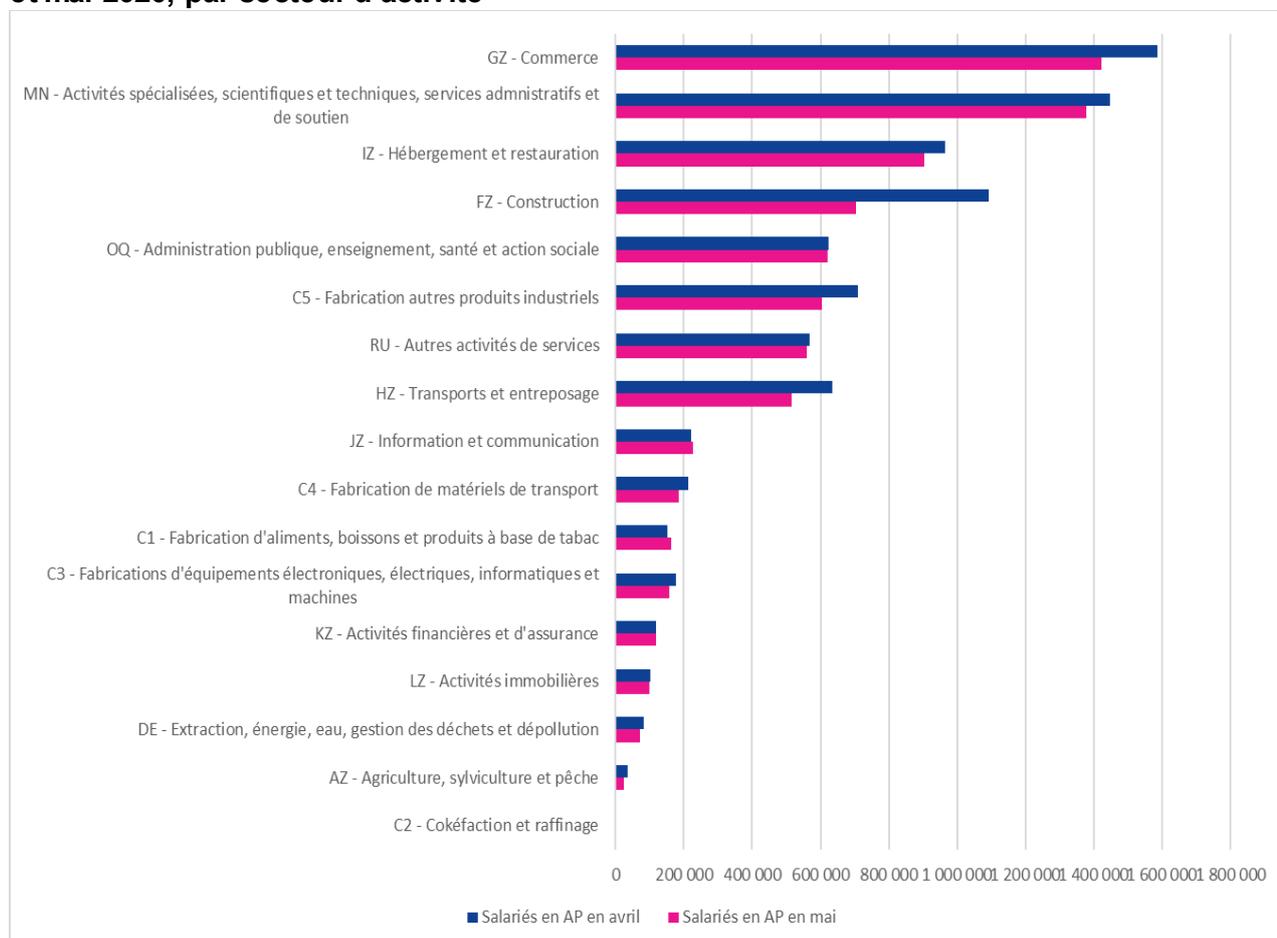
Enfin, en mai 2020, le montant total d’indemnisation serait de 4,8 milliards d’euros (après 8,8 milliards en avril et 3,3 en mars), dont 3,2 milliards pris en charge par l’État, et 1,6 milliard par l’Unedic.

¹ En effet, dans les données administratives, ce motif s’avère être mal renseigné et donc non exploitable.

² 3,0 millions de salariés travaillant à plein temps sur le mois = 7,8 millions de salariés placés en activité partielle en mai x 58 heures en moyenne dans le mois dans cette situation / la durée d’un temps plein qui est de l’ordre de 150 heures par mois.

Ces estimations sont susceptibles d'être révisées et doivent être considérées avec prudence. Elles reposent sur des hypothèses concernant le comportement de recours à l'activité partielle des entreprises qui n'ont pas encore déposé de demande d'indemnisation.

Graphique A : estimation des nombres de salariés effectivement en activité partielle en avril et mai 2020, par secteur d'activité

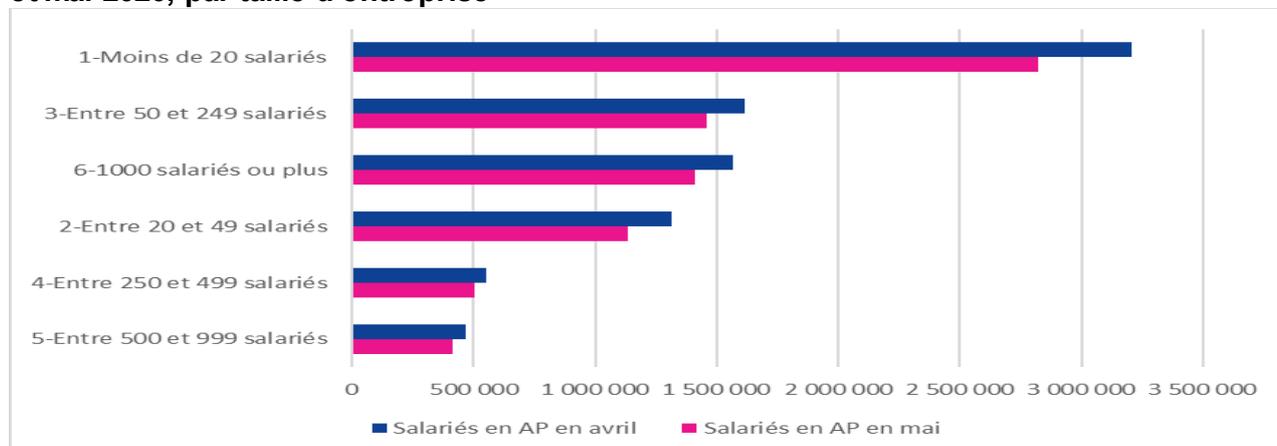


Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle est estimé à 1,6 million dans le secteur du commerce au mois d'avril 2020, et à 1,4 million en mai.

Sources : demandes d'indemnisations SIAPART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Champ : salariés ; France.

Graphique B : estimation des nombres de salariés effectivement en activité partielle en avril et mai 2020, par taille d'entreprise

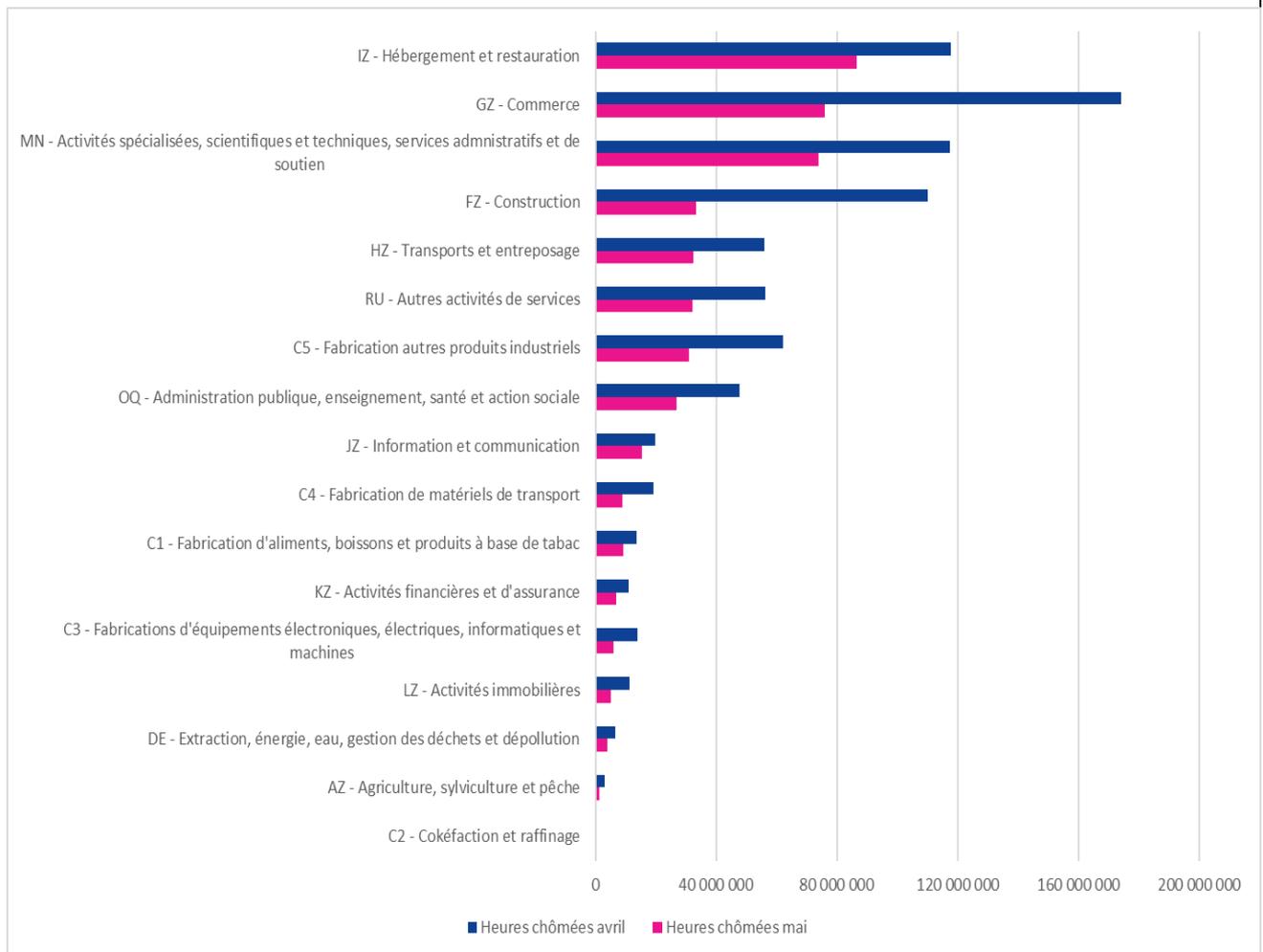


Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle pour les entreprises de moins de 20 salariés est estimé à 3,2 millions pour avril 2020 et à 2,8 millions pour mai 2020.

Sources : demandes d'indemnisations SIAPART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Champ : salariés ; France.

Graphique C : estimation des nombres d'heures chômées en avril et mai 2020, par secteur d'activité



Note de lecture : le nombre d'heures chômées dans l'hébergement et la restauration est estimé à 118 millions pour avril 2020 et à 86 millions pour mai 2020.

Sources : demandes d'indemnisations SIAPART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Champ : salariés ; France.

Les mesures de prévention sanitaire se généralisent dans les entreprises

Entre fin avril et fin mai, les entreprises ont considérablement augmenté les mesures de prévention pour leurs salariés sur site ou chantiers. Celles fournissant du gel hydroalcoolique à la plupart de leurs salariés représentent 93 % de l'emploi (après 83 % fin avril) (Tableau 5). Elles sont également une large majorité à avoir mis en place des distances de protection pour la plupart de leurs salariés travaillant sur site (90 % de l'emploi, après 81 % fin avril).

Elles sont presque aussi nombreuses, en progression très importante à fournir des masques (88 % après 68 %) et moins nombreuses à fournir des gants (stable à 51 %). L'aide au transport individuel reste pour sa part en retrait.

Tableau 4 - Mesures de prévention pour les salariés sur site (% de salariés)

Question : À la date du 31 mai, avez-vous mis en place des mesures de prévention pour les salariés sur site ou sur chantiers ?

	la plupart des salariés (80 % ou plus)	une majorité des salariés (50 % à 79 %)	certains salariés (10 % à 49 %)	quelques salariés (moins de 10 %)	aucun salarié
Aide au transport individuel					
31 mai	6,7	1,6	3,4	9,6	78,7
30 avril	7,8	1,6	4,0	9,9	76,8
31 mars	5,2	1,2	2,3	9,6	81,7
Gants					
31 mai	51,4	6,2	13,3	11,2	17,9
30 avril	52,1	6,8	12,1	12,5	16,6
31 mars	37,1	6,5	9,9	16,5	33,0
Masques					
31 mai	87,8	2,9	5,1	3,1	1,1
30 avril	67,8	5,6	9,9	7,7	9,0
31 mars	28,7	6,0	12,0	14,8	38,6
Gel hydroalcoolique ou savon					
31 mai	93,1	1,7	2,8	1,8	0,6
30 avril	83,4	3,3	5,0	5,1	3,2
31 mars	63,5	4,6	6,5	8,1	17,2
Distance de protection vis-à-vis des collègues / clients					
31 mai	89,7	4,2	3,0	2,1	0,9
30 avril	80,6	6,7	4,2	4,9	3,6
31 mars	68,9	4,5	3,3	7,2	16,0
Autre(s) mesure(s)					
31 mai	51,7	4,7	5,7	4,3	33,6
30 avril	50,2	4,1	5,9	5,9	34,0
31 mars	4,5	4,1	4,7	6,1	44,5

Note de lecture : au 31 mai, 6,7 % des salariés travaillent dans une entreprise dont la plupart des salariés bénéficient d'une aide au transport individuel.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juin 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Entre fin avril et fin mai, les mesures de distance pour les travailleurs sur site se sont significativement répandues dans les secteurs de l'hébergement restauration où elles restent cependant encore en retrait par rapport aux autres secteurs. Elles demeurent également un peu moins employées fin mai dans les industries liées à l'énergie et dans les autres activités de service. L'usage du gel hydroalcoolique est relativement moins répandu dans les industries liées à l'énergie et dans l'information communication.

La fourniture des masques est en très nette hausse dans l'information communication, les activités financières et d'assurances et dans les activités immobilières. Fin mai, ils sont le plus largement fournis dans l'agroalimentaire, la construction et l'enseignement privé santé privée et action sociale.

Les gants sont souvent utilisés sur site ou chantier dans la construction (87 % après 77 %) et dans le commerce (69 %, après 66 %). Ils le sont moins dans l'information et communication (18 % après 12 %) et dans les activités financières et d'assurance (14 % après 27 %).

Plus de la moitié des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de protection ont réduit la productivité ou augmenté les coûts de production

52 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité ou augmenté les coûts et 20 % que cet impact est d'au moins 10 %. Les grandes entreprises sont les plus impactées (22 % des salariés des entreprises de 500 salariés ou plus), de même que les secteurs de la fabrication de matériels de transport (40 %), de la construction (36 %), et de l'hébergement restauration (31 %).

33 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit de moins de 10 % la productivité horaire de travail. Elles se retrouvent particulièrement dans les industries liées à l'énergie (43 %) et le secteur du transport entreposage (45 %).

43 % des salariés travaillent dans une entreprise qui anticipe que son activité sera revenue à la normale d'ici 3 mois

Interrogées sur leurs perspectives de retour à une activité normale, les entreprises font état d'une forte incertitude et affichent une grande hétérogénéité entre secteurs. Si les entreprises anticipant un retour à l'activité normale d'ici 3 mois représentent 43 % de l'emploi salarié, celles qui n'anticipent pas de retour à la normale avant ce terme en représentent 36 % et celles qui ne savent pas dater ce retour à la normale 20 %.

Fin mai, 12 % (après 10 % le mois précédent) des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité est déjà revenue à la normale. Les secteurs où l'activité est plus fréquemment revenue à la normale à cette date relèvent de l'agroalimentaire (31 % de l'emploi, après 28 % fin avril), et du transport entreposage (19 % de l'emploi, après 17 % fin avril).

32 % (après 30 % fin avril) des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité reviendrait à la normale dans 3 mois, dont 10 % dans un mois. C'est particulièrement le cas des secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (61 % de l'emploi, après 65 %), et à un degré moindre dans la construction (42 % de l'emploi, après 52 %).

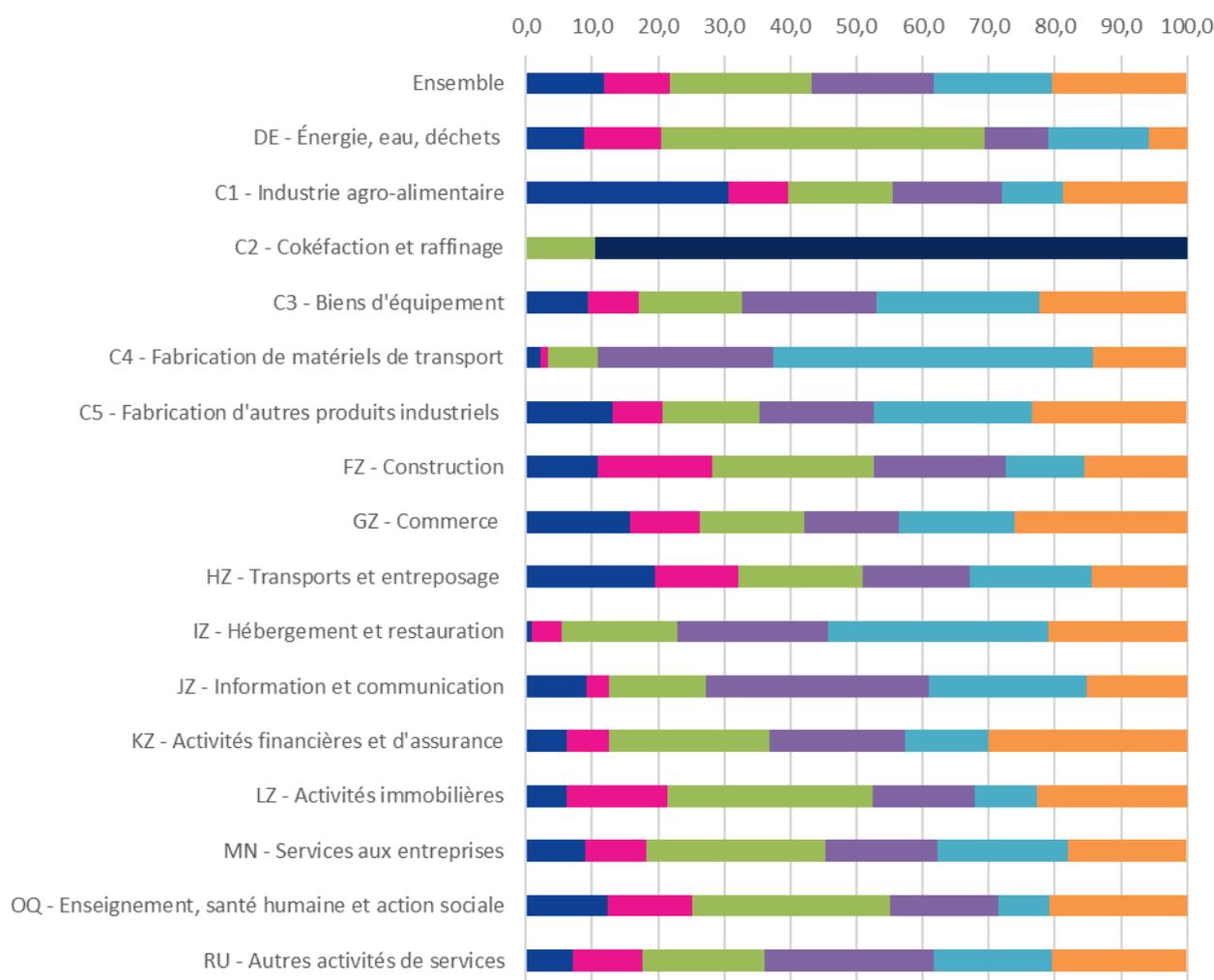
18 % (comme fin avril) des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité mettra plus de 3 mois pour revenir à la normale. Les secteurs concernés sont ceux de l'information communication (34 %, après 38 %), de la fabrication de matériels de transport et les autres activités de service (26 % chacun).

18 % (après 15 % fin avril) des salariés sont dans des entreprises qui considèrent que leur activité est affectée durablement et ne sera pas revenue à la normale avant la fin de l'année. Le secteur de la fabrication de matériel de transport est le plus concerné par cette perte durable d'activité (48 % après 42 %), suivi par l'hébergement restauration (33 %, après 28 % fin avril).

Enfin, 20 % des salariés (après 27 %) travaillent dans une entreprise qui ne peut dater le moment où son activité reprendra normalement. Cette incertitude est plus fréquente dans les activités financières et d'assurance (30 %, après 39 %), puis le commerce réparation automobile (26 %) et fabrication d'autres produits industriels (23 % de l'emploi). Les secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets sont les moins incertains (6 %, après 17 %).

Graphique 7 : reprise de l'activité après le début du déconfinement par secteur d'activité (% de salariés)

Question : Dans combien de temps pensez-vous que l'activité économique de votre structure va reprendre normalement ?



- L'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale
- L'activité reviendra très vite à la normale, d'ici un mois
- L'activité reviendra à la normale d'ici deux ou trois mois
- L'activité mettra plus de trois mois à revenir à la normale
- L'activité a été affectée de manière plus durable et ne reviendra pas à la situation antérieure avant la fin de l'année
- Ne sais pas
- nd

Note de lecture : 11,8 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juin 2020.

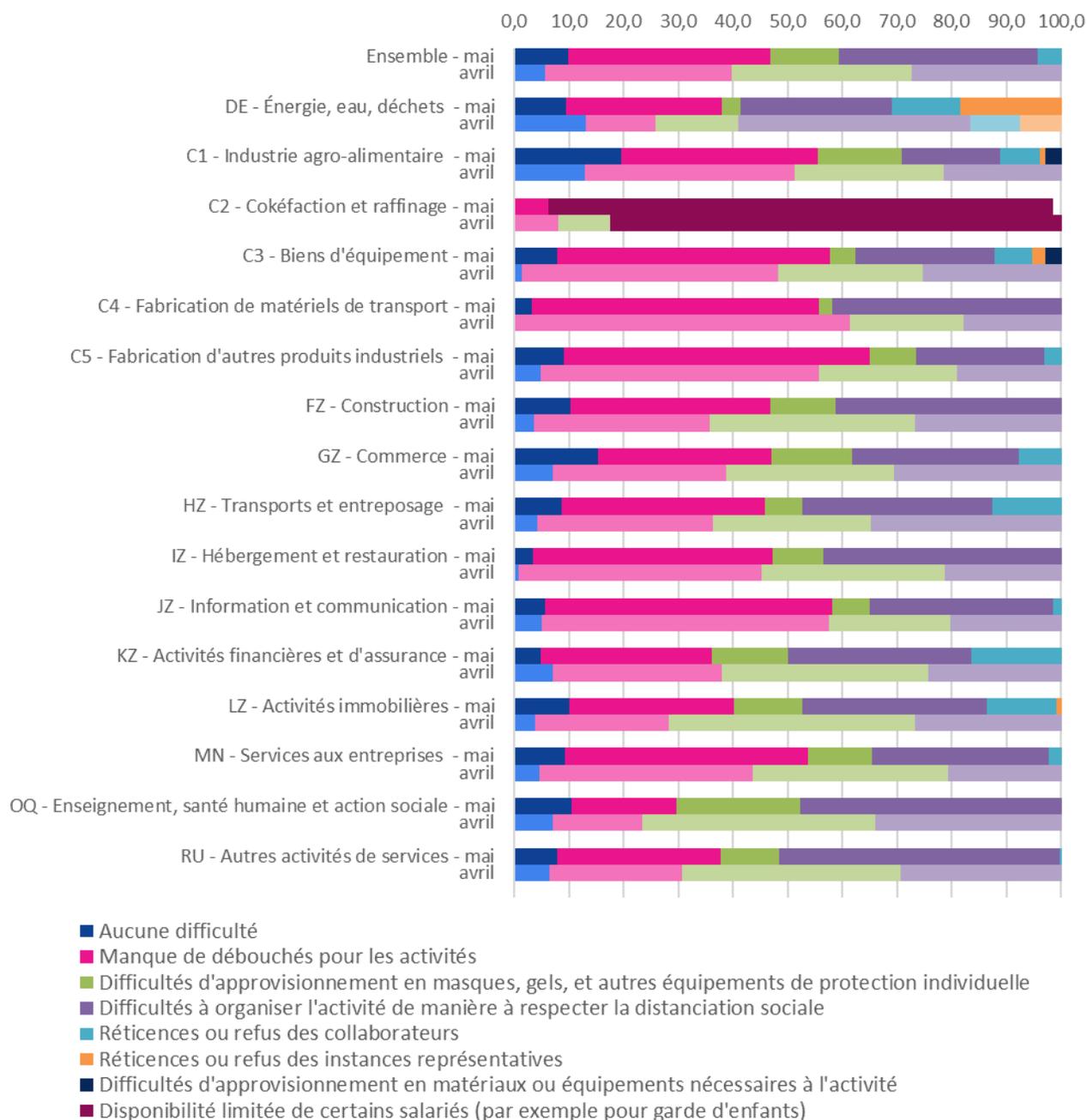
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les principales difficultés qu'anticipent les entreprises pour la reprise d'activité sont la disponibilité limitée de certains salariés (celles qui en font état représentent 43 % de l'emploi fin mai, après 45 % fin avril). Ce type de difficultés est fréquemment évoqué dans le secteur des activités financières et d'assurance (64 %, après 62 %) et les activités immobilières (54 %, après 54 %). Le manque de débouchés (37 %, après 34 %) touche les secteurs de la fabrication de matériels de transport et

d'autres produits industriels et de l'information communication. Les difficultés à organiser l'activité de manière à respecter la distanciation sociale (36 %, après 42 %) sont l'apanage de l'hébergement restauration (56 %, après 52 %). Les difficultés d'approvisionnement en masques gel et autres équipements de protections ont, elles, significativement reculé (13 %, après 33 %).

Graphique 8 : principales difficultés anticipées pour la reprise de l'activité par secteur d'activité (% de salariés)

Question : Quelles sont les principales difficultés que vous anticipez pour la reprise de votre activité ?



Note de lecture : fin mai, 37 % des salariés travaillent dans une entreprise dont une difficulté à la reprise de l'activité est le manque de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juin 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

dares.travail.gouv.fr

